



CAPL C du 17/03/2011

- **Approbation du PV de la CAPL du 6 décembre 2010 à l'unanimité**
- **Nouvelle composition de la CAPL:**
 - dans le grade AAP2 : Annie BESSAC et Bénédicte SOURIE ont été désignées par la CGT
 - dans le grade AA1 : Michael COLLAS et Stéphanie CHARLES ont été tirés au sort (sans étiquette)
- **Intégration dans les filières technique et administrative des agents de catégorie C dit " faisant fonctions "** Les agents exerçant des fonctions techniques ont bénéficié d'un droit d'option pour intégrer la filière technique s'ils le désiraient. En effet, cette filière leur permet d'obtenir le 8^e échelon et un déroulement de carrière sur 30 ans. Cette démarche concerne 5 agents dans la filière gestion publique (1 gardien-concierge et 5 agents de service). Tous ces agents ont opté pour leur intégration dans la filière technique.

- **Accueil d'agents d'autres ministères pour CHORUS CSP-SFACT**

Le CSP et le SFACT accueillent en détachement 2 agents du ministère du Travail pour une durée de 3 ans.

- **Aucun mouvement de mutation en résidence**
- **Tableau d'avancement à agent d'administration principal 2^e classe**
- Sont proposés :

-Josiane BOUROUMEAU

-Marina DESRE

-Sandra BUFFETEAU

-Sébastien MAGNERON

-Aurore SAVOYE

Vote : CGT-> 2 voix " contre "

Sans étiquette -> 1 voix " contre " et une voix " pour "

- *La CGT Finances Publiques n'a pas voté contre l'avancement des agents mais contre le principe des tableaux d'avancement.*
- *Tableau d'avancement à agent d'administration principal 1^e classe*

Sont proposés :

- Pierre POUZET
- Isabelle SICARD
- Claudine MEUNIER
- Francis BIGAUD
- Brigitte ECAULT
- Marylène PEIGNAULT
- Thierry BRUNET
- Myriam WITZ
- Didier JOULIN
- Marie-Lise BABIN
- Eric SCHLOUPT

Vote : CGT-> 2 voix “ contre ”

Sans étiquette -> 1 voix “ contre ” et une voix “ pour ”

La CGT Finances Publiques n'a pas voté contre l'avancement des agents mais contre le principe des tableaux d'avancement.

- **Mutations hors résidence**

La DGFIP met en place un nouveau projet réformant l'actuel système de mutation avec notamment l'apparition des R.A.N (résidences d'affectation

nationales). Les R.A.N sont des secteurs regroupant plusieurs sites dont voici la liste pour le département de la Vienne :

- RAN de Châtelleraut : Châtelleraut, Dangé-Saint-Romain, Lenclôtre, Pleumartin
- RAN de Poitiers : Poitiers, Vouillé, Lusignan, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien l'Ars
- RAN de Civray : Civray, Couhé, Gençay
- RAN de Loudun : Loudun, Saint-Jean-de-Sauves
- RAN de Montmorillon : Montmorillon, Chauvigny, L'Isle Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Saint-Savin

La priorité s'exercera en fonction de l'ancienneté administrative(grade/échelon) et non plus en fonction de l'ancienneté de la demande. Les affectations sur la R.A.N se feront en CAP centrale, puis la CAP locale affectera les agents sur un site à l'intérieur de la R.A.N

Mouvement proposé : affectation d'Aurore SAVOYE à l'OPH